



Divorce régime sans contrat de mariage

Par **Exupery**, le **16/08/2016** à **06:50**

Bonjour,

J'ai acheté un bien immobilier en 2000, 50/50 avec mon compagnon avec prêt immobilier, nous nous sommes marié en 2010 et le prêt se termine ce mois ci. Je souhaiterai divorcer, il est OK (consentement mutuel) et nous souhaiterions ne pas vendre la maison et continuer à y demeurer le temps de trouver autre chose et que les enfants terminent leur année scolaire.

La question est de savoir : est ce que la maison reste en dehors du mariage et donc ne fait pas partie de la procédure de divorce ?

Merci.

Par **amajuris**, le **16/08/2016** à **18:26**

bonjour,

la maison n'est pas un bien entrant dans la communauté puisque acheté avant le mariage, c'est un bien en indivision non concerné par le divorce.

avez-vous toujours remboursé les échéances du crédit 50/50 comme le titre de propriété.

salutations

Par **Exupery**, le **16/08/2016** à **18:33**

Bonjour

Oui en effet compte commun prélèvement de la maison sur le compte donc remboursement 50/50.

On a toujours tout payé avec notre compte commun ou nos deux salaires tombent.